

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 989

13 mai 2011

### SOMMAIRE

Agro-Sud Finances S.A., SPF .....	47428	J. B. W. S.A.H. ....	47468
Aktiva Fonder Sicav .....	47427	Kalippo S.à r.l. ....	47468
Compagnie Financière de Métallurgie CO- FIMETAL S.A., SPF .....	47426	Kyoto Infrastructure S.A. ....	47468
Elancourt Luxembourg S.à r.l. ....	47428	Limil s.à r.l. ....	47469
ExxonMobil Luxembourg .....	47428	Linston S.P.F. ....	47429
Familiar S.A., SIVCAV-SIF .....	47430	Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l. ....	47469
Fidimmo S.A. ....	47428	Lis Bleu S.A. ....	47429
Filiaris S.A. ....	47429	LOG 2 GO SA Logistic Solutions .....	47469
FP Immo S.A. ....	47464	Lussemburgo Gestioni S.A. ....	47469
FP Immo S.A. ....	47465	Luxallim S.A. ....	47426
Fuchs Calypso Select .....	47427	Matrix .....	47470
Génaveh S.A. ....	47464	Meandros Real Estate Holding S.A. ....	47470
Génaveh S.A. ....	47464	Minhal France S.à r.l. ....	47470
Green Europe Lux s.à r.l. ....	47465	MM International Holding S.A. ....	47470
Groupe T.L.I Saràl .....	47429	Osdi .....	47427
Harbour Trust and Management S.A. ....	47464	Palace Healthcare S.à r.l. ....	47470
Horilux .....	47464	Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l. ....	47471
Hugo Properties S.A. ....	47467	Property Augsburg S.à r.l. ....	47471
Immo-Euro S.A. ....	47426	Randeor Holding S.A. ....	47430
Immo-Style S.A. ....	47468	Selmira S.A. ....	47430
Intesa Sanpaolo Holding International S.A. .....	47467	Silla S.A. ....	47471
IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l. ....	47468		

**Immo-Euro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 25 mai 2011 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011052598/657/18.

---

**Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 16.801.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 25 mai 2011 à 16.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011058105/755/21.

---

**Luxallim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.047.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUXALLIM S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi, 20 mai 2011 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011060030/750/15.

---

**Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.251.

The Board of Directors convenes the Shareholders of AKTIVA FONDER SICAV to attend the  
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 25 May 2011 at 10.45 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Authorized Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2010
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorized Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2011058781/755/20.

---

**Fuchs Calypso Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS CALYPSO SELECT à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nomination de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bd.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011058785/755/21.

---

**Oydi, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 13.416.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24.05.2011 à 08H30 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour :

*Ordre du jour:*

- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011059863/560/13.

---

**Agro-Sud Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 mai 2011 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060019/1023/16.

---

**Fidimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 23 mai 2011 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060023/1023/17.

---

**Elancourt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 142.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011046249/10.

(110051591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 31 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011046250/10.

(110051535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060028/1023/16.

---

**Lis Bleu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.063.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on May 24, 2011 at 09.00

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2010 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2010.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011060029/1023/17.

---

**Filiaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.397.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30.03.2011.

Mrs J.C.M. Nijsen / Mr F.H.R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2011046252/10.

(110051705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Groupe T.L.I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 144.738.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.03.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011046258/10.

(110051999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Randeor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 24 mai 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011060071/1023/16.

**Selmira S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 135.170.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SELMIRA S.A. sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi, 20 mai 2011 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre quant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011060085/750/16.

**Familiar S.A., SIVCAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 160.547.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of April,  
Before, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Andrzej Flak, born on 8 October 1966 in Warsaw, residing at Ul. Czerwonych Beretow 7/3, 00-910 Warsaw, Poland, Polish citizen with passport N°AH 3228138 represented by Ms. Caroline DENIS, residing professionally in Capellen, pursuant to a proxy dated February 23, 2011.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in such capacity in which it acts, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public limited company (société anonyme), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) under the name of "Familiar S.A., SICAV-SIF" (the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the "Law of 2007") and by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915") (provided that in case of discrepancies or conflicts between

the Law of 1915 and the Law of 2007, the Law of 2007 shall prevail) as well as by the present articles of incorporation (the “Articles”).

1.3 The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or more shareholders (the “Shareholders”). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be deemed a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Capellen. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the “Board”). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the “General Meeting”).

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is formed for an unlimited duration provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a compartment (each a “Compartment” and collectively the “Compartments”) if no further Compartment is active at that time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 4. Corporate objects.**

4.1. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets eligible under the Law of 2007, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2. The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow cash, cash equivalent instruments and/or securities in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equities, bonds, notes, promissory notes, and other debt and/or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit equity, bonds, notes, promissory notes, cash, cash equivalent instruments and other equity and/or debt instruments;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the Law of 2007.

### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12 of these Articles.

5.2. The capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (a “SIF”) pursuant to article 27 of the Law of 2007, and thereafter may not be less than this amount.

5.3. The initial capital of the Company is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) fully paid up shares with no par value.

5.4. The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a Compartment as defined in article 71 of the Law of 2007, and that is formed of one or more Classes of Shares (as defined below). Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 52 of the Law of 2007 (the “Offering

Memorandum”). Each Compartment may have its own funding, Classes (as defined below), investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5. Within a Compartment, the Board may, at any time, decide to issue different classes of shares (each a “Class”, and collectively the “Classes”), the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Offering Memorandum, to the extent authorised under the Law of 2007 and the Law of 1915, including, without limitation different:

- (a) eligible investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decides that shares pertaining to one or more Class (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) currency of denomination; or
- (g) restrictions to the transfer of shares.

5.6. A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12 of these Articles.

5.7. Within a Class, the Board may, from time to time and in its absolute discretion, decide to issue separate series of shares. Each series (if applicable) of shares of each Class shall rank equally in priority and preference with every other series of that Class except that any performance fee (if applicable) payable by the Company shall be allocated to each series of each Class based on the performance of that series of that Class with the result that shares of each series of each Class may have a different Net Asset Value per share. The capital contributions made in respect of each series (if applicable) of each Class shall be maintained in segregated accounts with separate records in the books of the Company. The Board may from time to time, combine two or more series of shares within the same Class, convert shares of one series into another series of the same Class, eliminate any series and create new series in their sole discretion without obtaining the approval of the relevant Shareholders.

5.8. The Company may create additional Classes or series whose features may differ from the existing Classes or series and additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments, Classes or series, the Offering Memorandum will be updated accordingly, if necessary.

5.9. The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the Law of 2007, the rights of the Shareholders and creditors of the Company relating to a Compartment or arising from or in connection with the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen from or in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there shall be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10. The Board may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Offering Memorandum. The Offering Memorandum shall indicate whether a Compartment is created for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.11. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Compartments.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Board shall determine whether a relevant Compartment will issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the Board shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any persons who qualifies as a Restricted Person as defined in article 11 of the Articles.

6.2. All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his/her/its residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by such owner of record and the amount paid up on each fractional share.

6.3. The inscription of the Shareholder’s name in the register of shares evidences the Shareholder’s right of ownership on such registered shares. The Board shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his/her/its shareholding. Global certificates may also be issued at the discretion of the Board.



6.4. If bearer shares are issued by the Company, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, due representation that the transferee is not a Restricted Person and or by an electronic registration of the bearer shares in a bank account, and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share registration in bank account, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of Shareholders to evidence such issuance. At the discretion of the Board, the costs of any such conversion may be charged to the Shareholder requesting it.

6.5. Share certificates shall be signed by any two directors of the Company. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

6.6. If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by an electronic registration of the bearer shares in a bank account. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board.

6.7. Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

6.8. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be indicated by the Company from time to time.

6.9. If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the Shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not limited to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

6.10. Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

6.11. The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

6.12. The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.13. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflicts between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.14. Subject to the provisions of article 10 of these Articles, the transfer of registered shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims set forth in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee, satisfactory to the Company.

6.15. The Board is entitled to issue within a relevant Compartment one or more profit shares (parts bénéficiaires) in the widest meaning permitted under the Law of 2007 and the Law of 1915, in particular article 37.2 of the Law of 1915. Profit shares have no voting rights. Each profit share provides its holder with a proportional right of ownership on the assets of the relevant Compartment including its income and profits, capitalised or distributed. Profit shares issued by a relevant Compartment or Class will in principle be entitled to the same financial rights as shares issued within that Compartment or Class. The Offering Memorandum and/or the subscription agreement determines the number and features of the profit shares to be issued within a relevant Compartment or Class. Assets represented by profit shares will be included in the calculation of the Net Asset Value as determined in article 12 of these Articles.

#### **Art. 7. Issue of shares.**

7.1. The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

7.2. Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 2007 (each a “Well-Informed Investor”).

7.3. Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Offering Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Offering Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Compartment or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Compartment and/or Class, levy a subscription charge and, at its election, waive partly or entirely this subscription charge;

(f) decide that payments relating to subscriptions for shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Compartment and, as the case may be, Class.

7.4. Shares will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment and, as the case may be, each Class in the Offering Memorandum.

7.5. A process determined by the Board and described in the Offering Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Compartment.

7.6. The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7. The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for shares.

7.8. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular, where applicable, in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are eligible investments in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind will be borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

#### **Art. 8. Redemptions of shares.**

8.1. Unless otherwise provided for in the Offering Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his/her/its shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Offering Memorandum and within the limits provided by Luxembourg law and these Articles.

8.16. Subject to the provisions of ARTICLE 12 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Offering Memorandum, provided that any share certificates issued and any other redemption documents have been received by the Company.

8.2. Unless otherwise provided for in the Offering Memorandum, the redemption price per share for shares of a given Class of a Compartment corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.3. A process determined by the Board and described in the Offering Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Compartment.

8.4. If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Compartment or Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Offering Memorandum for such Compartment or Class, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Compartment or Class.

8.17. If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in ARTICLE 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class or Compartment, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board,

in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions and conversions will then be proceeded by priority ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit) on one of the Valuation Days following this period as determined by the Board.

8.18. The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any Shareholder, subject to such Shareholder's consent, in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Compartment equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in ARTICLE 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Compartment. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined by the Board on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Compartment(s) or Class(es), as the case may be. The valuation of such assets used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers will be borne by the transferee.

8.5. Redeemed shares will be cancelled.

8.6. All applications for redemption of shares are irrevocable, except -in each case for the duration of the suspension -in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemptions have been suspended as provided for in this article.

#### **Art. 9. Conversion of shares.**

9.1. Unless otherwise provided for in the Offering Memorandum, a Shareholder may convert shares of a particular Class of a Compartment held in whole or in part into shares of the corresponding Class of another Compartment. Conversions of shares of one Class of a Compartment into shares of another Class of either the same or a different Compartment are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2. The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Offering Memorandum.

9.3. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares in the new Compartment and, where applicable, Class. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Compartment(s) and, where applicable, Class(es); a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4. As a rule, the Net Asset Values per share used for both the redemption and the subscription parts of the conversion process should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Compartments in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5. Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6. All applications for the conversion of shares are irrevocable, except -in each case for the duration of the suspension -when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended in accordance with article 13 of these Articles. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.7. If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority, ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit), on one of the Valuation Days following this period as determined by the Board.

9.8. If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Compartment or Class falls below the minimum number or value that is then -if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Offering Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given

Compartment or Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.9. Shares that are converted to shares of another Compartment or Class will be cancelled.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. The Transfer (as defined in article 11 hereof) of all or any part of any Shareholder's shares in any Compartment is subject to the provisions of this article 10.

10.2. No Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in any Compartment or Class, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) the Transfer would result in a violation of applicable law or any term or condition of these Articles or of the Offering Memorandum;

(b) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and, it shall be an additional condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Offering Memorandum);

(ii) the transferor at the same time as the transfer of shares procures the transfer to the transferee of all of its remaining commitment to subscribe for shares or to provide funds to the Company against the issue of shares or otherwise, as the case may be;

(iii) the transferee is not a Restricted Person as defined in article 11 of these Articles.

10.3. Additional restrictions on transfer may be set out in the Offering Memorandum in respect of (a) particular Compartment(s), in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in the relevant Compartment, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

**Art. 11. Ownership restrictions.**

11.1. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law; or

(c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred.

Any individual or legal entity determined by the Board as falling within one of the above categories is defined as a "Restricted Person". A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall automatically be regarded as a Restricted Person.

11.2. For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (a "Transfer") of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

11.3. If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at any General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in article 10 of these Articles; and/or

(d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value per share of the relevant Compartment and, where applicable, Class, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the Net Asset Value of the relevant shares or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4. The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be questioned or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above named powers in good faith.

**Art. 12. Calculation of the net asset value.**

12.1. The Company, each Compartment and each Class in a Compartment have a net asset value (the “Net Asset Value”) determined in accordance with the Articles. The reference currency of the Company is the EUR. The reference currency of each Compartment and Class is stipulated in the relevant special section of the Offering Memorandum.

12.2. The Net Asset Value of the Company, each Compartment and each Class is calculated in accordance with the provisions set forth below:

(a) The Net Asset Value of each Compartment and Class shall be calculated in the reference currency of the Compartment or Class on each valuation day as stipulated in the relevant special section of the Offering Memorandum (each a “Valuation Day”).

(b) A separate portfolio of assets shall be established for each Compartment as follows:

(i) the proceeds from the issue of each share are to be applied in the books of the relevant Compartment to the pool of assets established for such Compartment and the assets and liabilities and incomes and expenditures attributable thereto are applied to such portfolio subject to the provisions set forth hereafter;

(ii) where any asset is derived from another asset, such asset will be applied in the books of the relevant Compartment from which such asset was derived, meaning that on each revaluation of such asset, any increase or diminution in value of such asset will be applied to the relevant Compartment;

(iii) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability will be allocated to the relevant Compartment;

(iv) where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability will be allocated to all the Compartments pro rata to the Compartments’ respective Net Asset Value;

(v) upon the payment of dividends to the Shareholders in any Compartment, the Net Asset Value of such Compartment shall be reduced by the gross amount of such dividends.

The liabilities of each Compartment shall be segregated on a Compartment-by-Compartment basis, with third party creditors having recourse only to the assets of the relevant Compartment.

Any assets held in a particular Compartment and not expressed in the reference currency of the Compartment will be translated into the reference currency of the Compartment at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the business day immediately preceding the Valuation Day.

The Net Asset Value per share of a specific Class will be determined by dividing the value of the total assets of the relevant Compartment which are attributable to such Class less the liabilities of the Compartment which are attributable to such Class, by the total number of shares of such Class outstanding on the relevant Valuation Day.

For the determination of the Net Asset Value of a Class, the rules sub (i) to (v) above shall apply mutatis mutandis. The Net Asset Value per share of each Class in each Compartment will be calculated by the administrative agent in the reference currency of the relevant Class and, as the case may be, in other currencies for trading purposes as specified in the relevant special section of the Offering Memorandum, by applying the relevant market conversion rate prevailing on each Valuation Day.

The Net Asset Value per share of the different Classes can differ within each Compartment as a result of the declaration/payment of dividends, differing fee and/or cost structures or different hedging strategy for each Class.

12.3. The assets of the Company, in relation to each Compartment, shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company or contracted for by the Board (provided that the Board may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

(e) all interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such Asset;

(f) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

(g) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;

(h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.4. The value of such assets shall be determined as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) the value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market including units or shares of listed closed-ended undertakings for collective investment (“UCIs”), is based on the last available price on the stock exchange or other regulated market, which is normally the principal market for such assets;

(c) the value of assets dealt in on any other regulated market is based on their last available price;

(d) in the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith pursuant to the procedures established by the Board;

(e) the liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available prices of these contracts on the relevant exchanges and/or regulated markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company, provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(f) units or shares of open-ended UCIs will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of the relevant UCIs or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source – including the investment manager of the underlying UCI – other than the administrative agent of the underlying UCI) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCIs. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the Board to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events (without limitation): capital calls, distributions or redemptions effected by the UCIs or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(g) all other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above subparagraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board; and

(h) the value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market and with remaining maturity of less than twelve (12) months and of more than ninety (90) days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of ninety (90) days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Compartment will be converted into the reference currency of such Compartment at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the value of any asset of the Company.

12.5. In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Board is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company or a Compartment.

12.6. If since the time of determination of the Net Asset Value per share of any Class in a particular Compartment there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Compartment are dealt in or quoted, the Board may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the Net Asset Value per share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second Net Asset Value per share.

12.7. The Net Asset Value per share and the issue and redemption prices per share of each Compartment and, where applicable, each Class of each Compartment may be obtained during business hours at the registered office of the Company.

12.8. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (c) all accrued or payable administrative expenses;
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and
- (f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

#### **Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.**

13.1. The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of the shares of any Compartment, the issue of the shares of such Compartment or Class to subscribers and the redemption of the shares of such Compartment from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Compartment:

- (a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Compartment thereon; or
- (b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Compartment would be impracticable; or
- (c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the Compartment; or
- (d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of the Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or
- (e) when the Board so decides, provided all Shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company or a Compartment has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution or the merger or absorption of the Company or a Compartment and (ii) when the Board is empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate or dissolve or merge or absorb a Compartment;
- (f) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

13.2. Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption of their shares of such suspension. The determination of the Net Asset Value per share of any Compartment, the issue of the shares of any Compartment to subscribers and the redemption and conversion of shares by Shareholders may also be suspended in the event of the publication of a notice convening an extraordinary General Meeting for the purpose of winding up the Company as from the time of such publication.

#### **Art. 14. Side pockets.**

14.1. The Board may decide to designate one or more specified investments that (i) lack a readily assessable market value, (ii) are hard to value and/or (iii) are illiquid as side pocket investments (the "Side Pocket Investments").

14.2. Subject to any required regulatory approval and after the Shareholders have duly been informed, the Board is entitled to compulsorily convert on a pro rata basis a portion of the outstanding shares of each Class (if any) of the relevant Compartment into the side pocket class (the "SP Class") which has newly been formed by the Board within the relevant Compartment. The SP Class will have an initial Net Asset Value equal to the fair value (which may be the cost) of such Side Pocket Investments net of any costs including deferred fees attributable to that SP Class.

14.3. The Net Asset Value of the SP Class shall not exceed (at the moment of the creation of the SP Class) 30% of the Net Asset Value of the relevant Compartment.

14.4. Any such decision will be taken by the Board with due care and in good faith in the best interest of the Shareholders. The creation of a SP Class is designed to:

(a) protect redeeming Shareholders from being paid an amount in respect of these illiquid or hard to value investments that may be less than their ultimate realisation value;

(b) protect the non-redeeming Shareholders against the disposal of part or all of the most liquid investments in order to satisfy the then outstanding redemption requests;

(c) protect new investors by ensuring that they are not exposed to these Side Pocket Investments when subscribing for new Shares in the Compartment; or

(d) avoid a suspension of the calculation of the Net Asset Value (and of subscriptions and redemptions) on the basis of article 13 of the Articles.

14.5. The shares of the SP Class will be treated as if redeemed as of the date of the compulsory conversion of the relevant shares into shares of the SP Class. The shares of the SP Class will further entitle their holders to participate on a pro rata basis in the relevant Side Pocket Investments. The shares of the SP Class may, upon the Board's decision, not be redeemable upon request by a relevant Shareholder.

14.6. The Side Pocket Investments will be subject to a separate accounting and the assets and liabilities allocated to the SP Class shall be segregated from other Classes of the Compartment. For the purpose of calculating the Net Asset Value of the SP Class, the Side Pocket Investments will either be valued at their fair value estimated in good faith and with prudent care by the Board or remained booked at the value of the relevant Side Pocket Investments at the time of the conversion of the relevant shares into shares of the SP Class.

#### **Art. 15. Management.**

15.1. The Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) directors. The director(s) of the Company, who need not be Shareholders, are appointed by a General Meeting for a term which may not exceed 6 (six) years.

15.2. The holders of founder shares (the "Founder Shares") will be entitled to propose to the General Meeting a list containing the names of the candidates for the offices of a majority of the Directors.

15.3. For the case where the holders of other Classes waive their right to propose one or more candidates for the offices of the remaining director(s), all directors are selected out of the list proposed by the holders of the Founder Shares.

15.4. When a legal entity is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the "Permanent Representative"). The Permanent Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Permanent Representative unless it simultaneously appoints a new Permanent Representative.

15.5. Members of the Board are appointed by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

15.6. Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting at the unanimous vote of Shareholders representing the entirety of the subscribed share capital.

15.7. In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the other directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a director selected out of the list of the candidates of the holder(s) of Founder Shares must be filled with a new director out of that list.

#### **Art. 16. Meetings of the board.**

16.1. The Board will elect a chairman. It may further choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the convening notice of the meeting.

16.2. The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

16.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

16.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

16.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.



16.6. The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law of 1915. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

16.7. All resolutions of the Board shall require a majority of the directors present or represented at the Board meeting. In case of a tied vote, the chairman has a casting vote.

16.8. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

16.9. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 17. Minutes of meetings of the board.**

17.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

17.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any two directors.

#### **Art. 18. Powers of the board.**

18.1. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

#### **Art. 19. Delegation of powers.**

19.1. The chairman of the Board has full authority to act alone, on behalf of the Company, in all matters that relate to the Company.

19.2. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who needs not be a Shareholder or a director, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

19.3. The Board may appoint a person, who needs not be a Shareholder or a director, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

19.4. The Board is also authorised to appoint a person, who needs not be a director, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

19.5. The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Compartment(s) or to act in a purely advisory capacity to the Board in respect of one or more Compartment(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Offering Memorandum.

#### **Art. 20. Binding signatures.**

20.1. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by (i) the signature of any director together with that of the chairman of the Board, or (ii) by the sole signature of the chairman of the Board, or (iii) by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been specifically delegated by the Board.

20.2. The Company shall further be bound by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with this article 19 of these Articles.

#### **Art. 21. Investment policy and Restrictions.**

21.1. The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied in respect of any Class within a Compartment, if any and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Offering Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2. The Board shall also have the power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Compartment's assets, in accordance with the Law of 2007 including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Compartment thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Compartment's assets which may be invested in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which may be acquired.

21.3. The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Offering Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Compartment be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCIs and/or their Compartments, or that (ii) all or part of the assets of two or more Compartments be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

#### **Art. 22. Delegation of power and Appointment of investment managers and/or Investment advisors.**

22.1. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or legal entities, which need not be members of the Board, and who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

22.2. The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into an investment advisory agreement, according to which such company will supply the Company with investment recommendations and advice with respect to the Company's or a Compartment's investment policy pursuant to article 21 of these Articles and the relevant special section of the Offering Memorandum. Any such investment advisory agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract which are otherwise concluded for an unlimited period.

22.3. Furthermore, the Company may enter with any Luxembourg or foreign company into an investment management agreement, according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell assets on behalf of the Company or a Compartment and otherwise manage the Company's or a Compartment's portfolio in accordance with the investment policy and restrictions of the Company or such Compartment as set forth in article 21 of these Articles and the relevant special section of the Offering Memorandum. Any such investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract which are otherwise concluded for an unlimited period.

22.4. The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

#### **Art. 23. Conflict of interests.**

23.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

23.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

23.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the investment manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

23.4. The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

#### **Art. 24. Indemnification.**

24.1. The Company may indemnify any director or officer and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/them in connection with any action, suit or proceeding to which he/they may be made a party by reason of this director or officer being or having been a director or officer of the Company or, at his/her request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/they is/are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which this director or officer shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

24.2. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

#### **Art. 25. Powers of the general meeting of the company.**

25.1. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to

decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

25.2. In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

#### **Art. 26. Annual general meeting of the shareholders – Other meetings.**

26.1. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of the month of June of each year at 11:00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the previous business day.

26.2. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

26.3. Other General Meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of those meetings.

26.4. Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 27. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.**

27.1. The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

27.2. The Board, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances so require, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene a General Meeting so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the subscribed share capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed share capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

27.3. If all the shares of the Company are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

27.4. Each share is entitled to one vote.

27.5. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those shares present or represented and voting.

27.6. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

27.7. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

27.8. Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the General Meeting at the unanimous vote of Shareholders representing the entirety of the subscribed share capital.

27.9. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

27.10. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

27.11. The Shareholders may vote in writing (by way of voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda.

In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

27.12. Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

27.13. The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

27.14. However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

**Art. 28. General meetings of shareholders in a compartment or in a class of shares.**

28.1. The Shareholders of the Classes issued in a Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

28.2. In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class.

28.5. The provisions of the ARTICLE 27 of these Articles apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

**Art. 29. Auditors.**

29.1. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

29.2. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

**Art. 30. Liquidation or Merger of compartments or Classes of shares.**

30.1. In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Compartment or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Compartment or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their shares into shares of another Compartment under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Compartment or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect). The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

30.2. Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment.

30.3. In addition, the General Meeting of any Class or of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant Compartment or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 30, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

30.4. Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended, and after a period of nine (9) months after such decision, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

30.5. All redeemed shares may be cancelled.

30.6. Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another UCI organised under the provisions of the Law of 2007 or the Luxembourg law of 20 December 2002 concerning UCI, as amended, or the Luxembourg law of 17 December 2010 concerning UCIs, as amended, or to another Compartment within such other UCI (the "New Compartment") and to redesignate the shares of the Compartment concerned as shares of another Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

30.7. Notwithstanding the powers conferred to the Board by this article 30, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

30.8. Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another UCI referred to in this article 30 or to another Compartment within such other UCI will require a resolution of the Shareholders of the Class or Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

**Art. 31. Accounting year.**

31.1. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 32. Annual accounts.**

32.1. Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law of 2007.

32.2. At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

32.3. At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

**Art. 33. Application of income.**

33.1. The annual General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Offering Memorandum, how the income from the Compartment will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

33.2. For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

33.3. Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

33.4. Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

33.5. The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

33.6. Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Compartment .

33.7. No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

**Art. 34. Custodian.**

34.1. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the Law of 2007 (the "Custodian") who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the Law of 2007. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

34.2. In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

**Art. 35. Winding up.**

35.1. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

35.2. If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

35.3. The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5 of these Articles; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

35.4. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

35.5. In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

35.6. The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

35.7. The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Compartment according to their respective prorata.

35.8. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

#### **Art. 36. Applicable law.**

36.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 2007 and the Law of 1915.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Mr. Andrzej Flak: . . . . .	thirty-one (31) shares
Total: . . . . .	thirty-one (31) shares

All subscribed shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

The first annual general meeting shall be held in the year 2012.

#### *Statement and Estimate of costs*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3). The following persons are appointed as directors of the Company for a period ending on the day of the annual General Meeting to be held in 2016:

- Mr. Grzegorz SZYMANSKI, self-employed, born on 6 March 1971 in Warsaw, Poland and residing at Ul. Borkowska 26 H, 05-077 Warsaw (Warszawa Wesola), Poland;

- Mr. Michał KACZMAREK, self-employed, born on 19 June 1984 in Olsztyn, Poland, and residing at Ul. Plocka 15C/51, 01-231 Warsaw, Poland; and

- Mr. Jean-Marc DELMOTTE, private employee, born on 12 November 1965 in Bousbecque, France and residing at 1, Grande Sente, Sainte Ruffine, France.

2. The registered office of the Company is established at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Grant Thornton Lux Audit S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, has been appointed as the independent auditor of the Company for a period ending on the day of the annual General Meeting to be held in 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Andrzej Flak, né le 8 octobre 1966 à Varsovie, demeurant au Ul. Czerwonych Beretow 7/3, 00-910 Varsovie, Pologne, citoyen polonais, avec passeport numéro AH 3228138, représenté par Mademoiselle Caroline DENIS, demeurant professionnellement à Capellen, en vertu d'une procuration datée du 23 février 2011;

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils va constituer:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1. Il est établi une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «Familiar S.A., SICAV-SIF» (la «Société»).

1.2. La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la «Loi de 2007») et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut), ainsi qu'aux statuts de la Société (les «Statuts»).

1.3. La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

1.4. Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à -Capellen. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par une résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»). Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale»).

2.2. Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.3. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment (tel que défini ci-dessous) si aucun autre Compartiment (tel que défini ci-dessous) n'est actif à ce moment.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans des actifs visés par la loi de 2007, dans le but de diversifier les risques afin de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et le développement de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter des liquidités, des instruments du marché monétaire et/ou des valeurs mobilières sous toute forme et obtenir toute forme de lignes de crédit et récolter des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et d'autres créances et/ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer des titres, des obligations, des billets à ordre, des liquidités et instruments du marché monétaire et d'autres créances et/ou titres participatifs à des filiales de la Société ou autres véhicules intermédiaires;

(d) consentir à des garanties, gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par convention personnelle ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou une de ses méthodes, pour les besoins de l'exécution des contrats ou obligations de la Société, ou d'un directeur, gérant ou autre agent de la Société, ou d'une société dans laquelle la Société ou une société parente a un intérêt direct ou indirect, ou

de toute société étant Actionnaire direct ou indirect de la Société ou d'une société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.3. Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'ARTICLE 12 des Statuts.

5.1. Le capital doit atteindre un montant de au moins un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1,250,000.-) dans les douze mois à partir de la date à laquelle la Société est enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé («FIS») conformément à l'article 27 de la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.2. Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille Euro (EUR 31,000.-) représenté par trente et une (31) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.3. La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un «Compartiment»), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies ci-dessous). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le «Document d'Emission»). Chaque Compartiment peut avoir ses propres financements, Catégories (telles que définies ci-dessous), politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.4. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'action étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Document d'Emission, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:

- (a) types d'investisseurs cibles;
- (b) structures de frais et de dépenses;
- (c) procédures de souscription et/ou rachat;
- (d) exigences d'investissement ou de détention subséquente minimum;
- (e) droits et politique de distribution, et le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégorie(s) bénéficieront d'un intéressement sous la forme de "carried interest" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;
- (f) devises de référence;
- (g) restrictions de transfert.

5.4. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut différer en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'ARTICLE 12 des Statuts.

5.5. Au sein d'une même Catégorie, le Conseil d'Administration peut, périodiquement et à son entière discrétion, décider d'émettre des séries d'actions distinctes. Chaque série (le cas échéant) d'actions de chaque Catégorie sera traitée également en priorité et préférence à toute autre série de cette Catégorie, cependant, toute commission de performance (le cas échéant) payable par la Société sera allouée à chaque série de chaque Catégorie sur base de la performance de la série de cette Catégorie de telle sorte que les actions de chaque série de chaque Catégorie peuvent avoir une Valeur Nette d'Inventaire par action différente. Les apports en capital effectué en relation avec chaque série (le cas échéant) de chaque Catégorie seront maintenus sur des comptes séparés par écritures séparées dans les livres financiers de la Société. Le Conseil d'Administration peut, périodiquement, combiner deux ou plusieurs séries d'actions dans une même Catégorie, convertir des actions d'une série en actions d'une autre série d'une même Catégorie, éliminer toute série et créer de nouvelles séries à sa seule discrétion sans l'approbation des Actionnaires concernés.

5.6. La Société peut créer des Catégories ou séries additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories ou séries existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments, Catégories ou séries, le Document d'Emission sera mis à jour, si nécessaire.

5.7. La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.8. Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions du Document d'Emission concernées. Le Document d'Emission



indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.9. En vue de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en Euro s'ils ne sont pas déjà libellés en Euro (EUR). Le capital de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils seront libellés de la façon déterminée par le Conseil d'Administration et porteront la mention qu'ils ne peuvent être cédés à une personne qualifiée comme Personne Non-Eligible dans le sens de l'article 11 des présents Statuts.

6.2. Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

6.3. La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire. Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

6.4. En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, indiquant que le cessionnaire n'est pas une Personne Non-Eligible et par une inscription électronique des actions au porteur dans le compte bancaire concerné, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'Actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

6.5. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

6.6. En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par un enregistrement électronique des actions au porteur sur un compte bancaire. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

6.7. Tout Actionnaire autorisé à recevoir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires.

6.8. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

6.9. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'émission de certificats d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

6.10. Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

6.11. La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation du certificat original.

6.12. La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets imputables de la catégorie d'actions concernée.

6.13. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

6.3. Sous réserve des dispositions de l'ARTICLE 10 des Statuts, le transfert des actions nominatives peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

6.4. Le Conseil d'Administration peut émettre dans un Compartiment concerné une ou plusieurs parts bénéficiaires dans le sens le plus large de la Loi de 2007 et de la Loi de 1915, en particulier l'article 37.2 de la Loi de 1915. Les parts bénéficiaires ne portent pas de droit de vote. Chaque part bénéficiaire octroie au détenteur un droit proportionnel de propriété sur les actifs du Compartiment concerné y compris les revenus et bénéfices, capitalisés ou distribués. Les parts bénéficiaires émises par un Compartiment ou une Catégorie auront en principe les mêmes droits financiers que les parts émises dans ce Compartiment ou cette Catégorie. Le Document d'Emission et/ou les contrats de souscription déterminent le nombre et les caractéristiques des parts bénéficiaires à émettre dans le Compartiment ou la Catégorie concernée. Les actifs représentés par les parts bénéficiaires sont inclus dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée à l'ARTICLE 12 des Statuts.

#### **Art. 7. Emission d'actions.**

7.1. Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions à émettre.

7.2. Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3. Toutes conditions auxquelles l'émission d'action peut être soumise sont détaillées dans le Document d'Emission étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions de fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie particulière ne seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à certains intervalles tels que décrits dans le Document d'Emission);

(b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie seront émises à des personnes ou entités qui ont signé un bulletin de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une certaine période et jusqu'à un certain montant;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, prélever une commission de souscription et, il peut renoncer partiellement ou entièrement à cette commission de souscription;

(f) décider que les paiements pour les souscriptions d'actions devront être réalisés intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appel de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment ou la Catégorie concerné(e).

7.4. Les actions seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Document d'Emission.

7.5. Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Document d'Emission régira la chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment.

7.6. Le Conseil d'Administration peut conférer le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions à chacun de ses membres ainsi qu'à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés.

7.7. La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter des demandes de souscription pour des actions.

7.8. La Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné.

## **Art. 8. Rachat des actions.**

8.1. Sous réserve de dispositions contraires du Document d'Emission, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.14. Sous réserve des dispositions de l'ARTICLE 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Document d'Emission, pour autant que tout certificat d'action émis et tout autre document de transfert aient été reçus par la Société.

8.2. Sous réserve de dispositions contraires du Document d'Emission, le prix de rachat par action des actions d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée d'une commission de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.3. Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission régira la chronologie du rachat d'actions au sein d'un Compartiment.

8.4. Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.15. Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'ARTICLE 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration par rapport à des actions d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée selon le Conseil d'Administration, dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachat qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement lors d'un des Jours d'Evaluation suivants cette période, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises à la limite prémentionnée).

8.16. La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature, sous réserve de l'accord de cet Actionnaire, en attribuant à cet Actionnaire des actifs provenant du portefeuille d'actifs constitué en relation avec une ou plusieurs Catégories. Cette portion d'actifs devra être égale la valeur des actions à racheter (calculée de la manière décrite à l'ARTICLE 12) au Jour d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux meilleurs intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres Actionnaires de la ou les Catégories concernée(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

8.5. Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.17. Toutes les demandes de rachat d'actions sont irrévocables, sauf -dans chaque cas pour la durée de la suspension -conformément à l'ARTICLE 13 des Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans cet article.

## **Art. 9. Conversion des actions.**

9.1. Sous réserve de dispositions contraires du Document d'Emission, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2. Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Document d'Emission.

9.3. Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à souscrire. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée; une commission de conversion pourra être supportée. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4. En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation

des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5. Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à souscrire ne cesse après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.8. Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables, sauf -dans chaque cas pour la durée de la suspension -conformément à l'ARTICLE 13 des Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des actions à racheter a été suspendu tel que prévu par cet ARTICLE 13. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à souscrire est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante de souscription de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.9. Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'ARTICLE 8 des Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration par rapport à des actions de la Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière la plus appropriée selon le Conseil d'Administration, dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement lors d'un des Jours d'Evaluation suivants cette période, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises à la limite prémentionnée).

9.6. Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en dessous du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment -si les droits prévus à cette phrase sont effectivement applicables -par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut décider de traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part de souscription de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.7. Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

#### **Art. 10. Transfert d'actions.**

10.8 Le Transfert (tel que défini à l'article (a)) de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans tout Compartiment est soumis aux dispositions du présent ARTICLE 10 des Statuts.

10.1 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans un Compartiment, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si

(a) ce Transfert résulterait en une violation de la législation applicable ou des termes ou conditions des Statuts ou du Document d'Emission;

(b) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement en vertu de la Loi Américaine sur les Sociétés d'Investissement de 1940, telle que modifiée;

et tout Transfert (permis ou requis) sera soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire s'engage à observer les, et à agir conformément aux, obligations du cédant envers la Société conformément aux termes du bulletin de souscription, l'engagement, ou à toute autre convention décrivant les termes de la participation, du cédant dans la Société (y compris, afin d'éviter tout doute, les dispositions du Document d'Emission);

(ii) le cédant effectue au cessionnaire, concomitamment au transfert des actions, le transfert de tous les engagements de souscrire à des actions et/ou engagements à fournir des fonds à la Société contre l'émission d'actions (ou autrement) restants, le cas échéant;

(iii) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non-Eligible, telle que décrite à l'ARTICLE 11.

10.2 Des restrictions additionnelles concernant le transfert peuvent être décrites dans le Document d'Emission en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s) auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles ne sont pas respectées.

#### **Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.**

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;

- (b) s'il peut en résulter une violation de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère; ou
- (c) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée des conséquences fiscales ou financières désavantageuses qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non-Eligible.

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout vente, cession, transfert, échange, mise en gage, sûreté ou autre mise en garantie (Transfert) d'actions, lorsqu'il lui apparaît que tel enregistrement ou Transfert entraînerait qu'une Personne Non-Eligible devienne le propriétaire ou le bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui demande l'enregistrement d'un Transfert dans le registre des Actionnaires, de fournir toute information la Société, accompagnée d'une déclaration sous serment, considérée nécessaire afin de déterminer si le bénéficiaire économique des actions de cet Actionnaire est une Personne Non-Eligible, ou si une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en relation avec les actions détenues par la Personne Non-Eligible; et/ou

(d) d'ordonner à la Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les soixante (60) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à tout moment des restrictions au Transfert applicables décrites à l'ARTICLE 10; et/ou

(c) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non-Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non-Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4 L'exercice des pouvoirs susmentionnés par la Société conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

## **Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.**

12.1. La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment a une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux Statuts. La devise de référence de la Société est l'Euro.

12.2. Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment est fait selon la méthode ci-dessous:

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et Catégorie sera calculée dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie comme indiqué dans la section spéciale concernée de bonne foi, au Luxembourg à chaque jour d'évaluation indiqué dans la section spéciale concernée (le Jour d'Evaluation).

(b) Les actifs et les passifs de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) le produit à percevoir de l'émission des actions d'une Catégorie sera inscrit dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à la Catégorie, Les actifs et passifs ainsi que les revenus et les dépenses imputables à un Compartiment seront attribuables à la Catégorie ou aux Catégories correspondantes à ce Compartiment;

(i) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les livres de la Société au compte de la même Catégorie ou des mêmes Catégories que l'actif duquel il est dérivé et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur sera attribuée à la Catégorie ou aux Catégories concernée(s);

(ii) lorsque la Société supporte une obligation qui est attribuable à un avoir d'une ou de plusieurs Catégories déterminées dans un Compartiment ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une Catégorie déterminée ou de plusieurs Catégories déterminées dans un Compartiment, cette obligation sera attribué à la Catégorie déterminée ou aux Catégories déterminées dans le Compartiment concerné;

(iii) au cas où un actif ou une obligation de la Société ne peut être attribué à un Compartiment en particulier, cet actif ou obligation sera attribué à tous les Compartiments proportionnellement à leur Valeur Nette d'Inventaire respective;

(iv) en cas de distribution de dividendes aux Actionnaires d'une Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de celle-ci sera réduite du montant brut de ces dividendes.

Les obligations de chaque Compartiment en particulier seront séparées de Compartiment à Compartiment et les créanciers n'auront de recours que contre les actifs du Compartiment concerné.

Tous les actifs détenus par un Compartiment particulier qui ne sont pas libellés dans la devise de référence seront transcrits dans la devise de référence au taux de change en vigueur sur un marché reconnu le jour ouvrable précédant immédiatement le Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Catégorie spécifique sera déterminée en divisant la valeur totale des actifs du Compartiment attribuables à cette Catégorie diminuée du montant des obligations du Compartiment attribuables à cette Catégorie par le nombre total d'actions de cette Catégorie en circulation au Jour d'Évaluation.

Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une Catégorie d'actions, les règles (i) à (v) s'appliquent mutatis mutandis. La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie dans un Compartiment sera calculée par l'agent administratif dans la devise de référence de la Catégorie concernée et, le cas échéant, dans d'autres devises pour des raisons de transactions telles que spécifiées dans la section spéciale concernée en appliquant le taux de conversion sur un marché approprié en vigueur chaque Jour d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par action des différentes Catégories peut différer au sein de chaque Compartiment suite à l'annonce/paiement de dividendes, de frais différés, frais de structure ou de stratégies de couverture différentes pour chaque Catégorie.

12.3. Les avoirs de la Société, en relation avec un Compartiment, sont réputées comprendre:

- (a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (b) tous les effets et billets payables à vue et comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais non délivrés);
- (c) toutes les obligations, billets à termes, certificats de dépôt, actions, titres, titres obligataires, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs assimilables qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par le Conseil d'Administration (étant entendu que le Conseil d'Administration peut procéder à des ajustements en considération des fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit et/ou procédés similaires);
- (d) tous les dividendes d'actions, dividendes en espèces et distributions en espèces, à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (e) tous les intérêts courus sur tous les avoirs portant intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (f) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ces frais non pas été amortis;
- (g) la valeur liquidative de tous les contrats forwards et de toutes les options d'achat ou de vente sur lesquelles la Société détient une position ouverte;
- (h) tous les autres avoirs de tous types et de toutes natures y compris les dépenses payées d'avance.

12.4. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- (a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance, tels que mentionnés ci-dessus, mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (b) la valeur des avoirs, qui sont cotés ou négociés sur une bourse d'échange ou sur un autre marché réglementé (y compris les parts ou actions d'organismes de placement collectif de type fermé (OPC)), est basée sur le dernier prix disponible sur la bourse d'échange ou sur un autre marché réglementé, étant le marché principal pour ces avoirs;
- (c) la valeur des avoirs négociés sur un autre marché règlementé est basée sur leur dernier prix disponible;
- (d) dans le cas où les actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse d'échange ou un autre marché réglementé, ou si, en ce qui concerne les actifs cotés ou négociés sur une bourse d'échange ou un autre marché règlementé concerné tel que décrit ci-dessus, le prix déterminé conformément au point (b) ou (c) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces avoirs sera basée sur leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi selon une procédure établie par le Conseil d'Administration;
- (e) la valeur liquidative des contrats futures, spot, forward ou d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses ou autres marchés règlementés consistera en leur valeur nette liquidative déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de manière cohérente à chaque type de contrat. La valeur liquidative des futures, spot, forwards ou contrats d'options négociés sur des bourses ou autres marchés règlementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur les bourses et/ou marchés règlementés concernés sur lesquels ces futures, spot, forwards ou contrats d'options spécifiques sont négociés par la Société; toutefois si le future, le spot, le forward ou le contrat d'option ne peut être liquidé au jour où les avoirs nets sont calculés, la base de calcul de la valeur nette liquidative de ce contrat opération sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et équitable;
- (f) les parts ou actions d'OPC de type ouvert seront évaluées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions du document d'émission spécifique de l'OPC concerné ou, à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle (c'est-à-dire, des estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont en règle générale pas utilisées aux fins de souscriptions et rachats ou pouvant être fournies par une source de cotation – y compris le

gestionnaire des investissements de l'OPC sous-jacent – autre que l'agent administratif de l'OPC sous-jacent) si elles sont plus récentes que leurs valeurs nettes d'inventaire officielles. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur base des valeurs nettes d'inventaires non officielles des OPCs peuvent différer de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée au Jour d'Evaluation concerné sur base des valeurs nettes d'inventaires officielles déterminées par les agents administratifs des OPCs. Cependant, cette Valeur Nette d'Inventaire est définitive et contraignante nonobstant une détermination ultérieure différente. Dans l'hypothèse d'un événement d'évaluation n'étant pas reflété dans la dernière valeur nette d'inventaire disponible de ces actions ou parts émises par ces OPCs, l'évaluation des actions ou parts émises par ces OPC peut être estimée avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration afin de prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants se qualifient comme événement d'évaluation (sans limitation): appels de capital, distributions ou rachat effectués par les OPCs ou par un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents ainsi que des événements ou développements majeurs affectant soit l'investissement sous-jacent, soit l'OPC lui-même;

(g) toutes les autres valeurs mobilières et avoirs permis ainsi que tous les actifs mentionnés ci-dessus pour lesquels l'évaluation conformément aux sous-paragraphes précédents ne serait possible ou praticable, ou qui ne représenterait pas leur juste valeur, seront évalués, soit à la juste valeur de marché, déterminée de bonne foi selon des procédures mises en place par le Conseil d'Administration;

(h) la valeur d'instruments du marché financier qui ne sont pas admis à la cotation officielle sur une bourse d'échange ou négociés sur un marché réglementé et dont l'échéance est de moins de douze (12) mois et de plus de quatre-vingt-dix (90) jours est considérée être sa valeur nominale, augmentée des intérêts courus. Les instruments de marché financier avec une échéance de quatre-vingt-dix (90) jours ou moins et qui ne sont pas négociés sur un marché seront évalués par la méthode des coûts amortis, s'approchant de la valeur de marché.

La valeur de tous les avoirs et de toutes les obligations non exprimées dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment aux derniers taux publiés par une banque reconnue. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette méthode d'évaluation reflète mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

12.5. Si des circonstances extraordinaires rendent une évaluation de la manière décrite ci-dessus impraticable ou inadéquate, le Conseil d'Administration est autorisé à appliquer, avec prudence et bonne foi, d'autres règles afin de permettre une évaluation juste des actifs de la Société.

12.6. Si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action d'une Catégorie d'un Compartiment déterminé, des changements importants se sont produits influant sur la cotation sur les marchés boursiers sur lesquels une portion conséquente des investissements du Compartiment sont cotés ou négociés, le Conseil d'Administration peut, afin de préserver les intérêts des Actionnaires et de la Société, annuler le premier calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et procéder à une deuxième évaluation. Toutes les demandes de souscription, rachat et conversion reçus ce jour seront traités sur la base de la deuxième Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée.

12.7. La Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie, ainsi que les prix d'émission et de rachat par action de chaque compartiment peuvent être obtenus durant les heures de bureaux au siège social de la Société.

12.8. Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

- (a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- (c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;
- (d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et
- (f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

### **Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.**

13.1. La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie de ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions d'une Catégorie dans un Compartiment:

- (a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société sont cotés ou négociés périodiquement est fermé pour une raison

autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société; ou

(b) lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer de, ou d'évaluer des, actifs de la Société; ou

(c) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement de la Société ou le prix ou la valeur actuelle sur une bourse ou un autre marché des actifs de la Société; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions, ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) sur décision du Conseil d'Administration, à condition que les Actionnaires soient tous traités sur un même pied d'égalité et que toutes les lois et réglementations soient respectées (i) dès qu'une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société ou d'un Compartiment a été convoquée afin de décider de la liquidation ou de la dissolution ou de la fusion ou absorption de la Société ou d'un Compartiment et (ii), si le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre des décisions à ce sujet, en ce qui concerne la liquidation ou la dissolution ou la fusion ou l'absorption d'un Compartiment;

(f) sur publication d'une convocation d'une Assemblée Générale afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

13.2. Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat de leurs actions. La détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment, l'émission d'action d'un Compartiment à des souscripteurs, ainsi que le rachat et la conversion des actions d'un Compartiment par des Actionnaires peuvent aussi être suspendus par suite de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale extraordinaire ayant pour objectif de mettre la Société en liquidation.

#### **Art. 14. Side pockets.**

14.1 Le Conseil d'Administration peut décider d'isoler un ou plusieurs investissements spécifiques (i) dont la disponibilité d'une valeur de marché fait défaut, (ii) qui sont devenus difficiles à évaluer et/ou (iii) qui sont illiquides comme des investissements side pocket (les Investissements Side Pocket).

14.2 Sous réserve de l'accord préalable de la CSSF et après avoir informé de manière adéquate les Actionnaires, le Conseil d'Administration peut entreprendre une conversion forcée d'une partie proportionnelle des actions en circulation du Compartiment concerné en catégorie side pocket (la Catégorie SP) et qui a été nouvellement créée par le Conseil d'Administration dans le Compartiment concerné. La Valeur Nette d'Inventaire de la Catégorie SP sera égale à la juste valeur (qui peut être égale aux coûts d'acquisition) de ces Investissements Side Pockets diminuée de tous les frais y compris les frais différés attribuables à cette Catégorie SP.

14.3 La Valeur Nette d'Inventaire des Investissements Side Pocket n'excéderont pas, au moment de la création de la Catégorie SP, 30% de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment concerné.

14.4 Toute décision sera prise par le Conseil d'Administration avec diligence et de bonne foi et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. La création de la Catégorie SP a pour seul but de:

(a) protéger les Actionnaires demandant le rachat de leurs Actions de recevoir un montant en relation avec ces investissements illiquides ou difficile à évaluer qui serait inférieur à la valeur de réalisation finale;

(b) protéger les Actionnaires ne demandant pas le rachat de leurs Actions contre la vente d'une partie ou de la totalité des investissements liquides afin de satisfaire les demandes de rachat en suspens;

(c) protéger les nouveaux investisseurs de l'exposition à ces Investissements Side Pocket lorsqu'ils souscrivent des actions dans le Compartiment; ou

(g) éviter la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (et des souscriptions et des rachats) sur base de l'ARTICLE 13 des présents Statuts affectant tous les Actionnaires du Compartiment concerné.

14.5 Les actions de la Catégorie SP seront traitées comme si elles étaient rachetées à la date de la conversion forcée des actions concernées en cette Catégorie SP. Les actions de la Catégorie SP donneront droit à leurs détenteurs de participer proportionnellement à la vente ou liquidation des Investissements Side Pocket concernés. Les actions de la Catégorie SP ne seront rachetées à la demande de l'Actionnaire concerné.

14.6 Les Investissements Side Pocket sont soumis à une comptabilité séparée et la valeur et les obligations allouées aux Investissements Side Pocket seront séparés des autres Catégories. Pour les besoins de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Catégorie SP, les Investissements Side Pocket seront soit évalués à une juste valeur estimée de bonne foi et avec diligence par le Conseil d'Administration, ou resteront reprises à la valeur des Investissements Side Pocket lors de la conversion dans la Catégorie SP.



#### **Art. 15. Gestion.**

15.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années.

15.2. Le(s) détenteur(s) des actions fondateurs (les Actions Fondateurs) a(ont) le droit de proposer à l'Assemblée Générale une liste qui contient les noms des candidats pour les postes d'une majorité des administrateurs.

15.3. Pour le cas où le(s) détenteur(s) des autres Classes renonce(ent) au droit de proposer un ou plusieurs candidats pour le(s) poste(s) d'administrateur restant(s), tous les administrateurs sont choisis de la liste proposée du (des) détenteur(s) des Actions Fondateurs.

15.4. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche pour son propre compte ou en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

15.5. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

15.6. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou remplacé à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

15.7. En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourront pourvoir temporairement au remplacement du poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de leur prochaine Assemblée Générale. Afin d'écartier tout doute, la vacance du poste d'un administrateur issu de la liste des candidats du (des) détenteur(s) des Actions Fondateurs doit être comblée par un administrateur choisi parmi les candidats de cette liste.

#### **Art. 16. Réunions du conseil d'administration.**

16.1 Le Conseil d'Administration nommera un président. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

16.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration nommera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité en nombre des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

16.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances seront mentionnées brièvement dans la notice de convocation.

16.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation séparée n'est requise pour une réunion se tenant au lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

16.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

16.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

16.7 Toutes les résolutions du Conseil d'Administration requièrent la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera prépondérante.

16.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

16.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou élec-

troniquement par le biais d'une signature électronique valide en droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

17.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

17.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

#### **Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration.**

18.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi de 1915 ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 19. Délégation de pouvoirs.**

19.1. Le Président du Conseil d'Administration a les pleins pouvoirs pour agir seul, au nom de la Société, en tous points concernant la Société.

19.2. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

19.3. Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

19.4. Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

19.5. Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne et les affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments. Les règles de composition, les fonctions, devoirs et rémunération de ces comités seront décrites dans le Document d'Emission.

#### **Art. 20. Pouvoir de signature.**

20.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature d'un des administrateurs accompagnée de celle du Président du Conseil d'Administration, ou par (ii) la seule signature du Président du Conseil d'Administration, ou par (iii) la signature conjointe ou individuelle d'une ou de personnes à laquelle ou auxquelles le Conseil d'Administration en a expressément délégué l'autorité.

20.2. De plus, la Société sera engagée par la signature unique de la personne à qui ce pouvoir spéciale de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 20.1 ci-dessus.

#### **Art. 21. Politique et Restrictions d'investissement.**

21.1. Le Conseil d'Administration a, conformément au principe de diversification des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment particulier et (iii) les règles de conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions tels que définis par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2. Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs d'un Compartiment, conformément à la Loi de 2007, y compris mais sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir.

21.3. Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Document d'Emission, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres OPC et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

## **Art. 22. Délégation de pouvoir et Nomination d'un gestionnaire des investissements.**

22.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de direction de la gestion journalière et les affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'agir conformément à la politique et à l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres ou non du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et pouvant, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

22.2. La Société peut contracter avec une société luxembourgeoise ou étrangère une convention de conseil en investissement en vertu de laquelle cette dernière fournira à la Société des conseils et des recommandations en ce qui concerne la politique d'investissement de la Société ou d'un compartiment conformément à l'article 21 des présents statuts et de la section correspondante du prospectus d'offre. La convention de conseil en investissement contiendra les règles qui régiront la modification ou l'échéance de ce(s) contrats, qui seront sinon conclus pour une durée indéterminée.

22.3. La Société peut contracter avec une société luxembourgeoise ou étrangère un contrat de gestion des investissements, en vertu duquel, sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration, cette dernière achètera et vendra des actifs au nom de la Société ou d'un compartiment ou gèrera la Société ou le portefeuille d'un compartiment en accord avec la politique d'investissement de la Société ou d'un compartiment conformément à l'article 21 des Statuts et de la section correspondante du prospectus d'offre. De plus, cette société peut sur une base journalière et sous réserve du contrôle général et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter ou vendre des titres et gérer de toute autre manière le portefeuille de la Société. Le contrat de gestion des investissements contiendra les règles qui régiront la modification ou l'échéance de ce(s) contrats, qui seront sinon conclus pour une durée indéterminée.

22.4. Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux par une procuration notariée ou sous seing privé.

## **Art. 23. Conflits d'intérêts.**

23.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

23.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

23.3. Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Le terme "intérêt contraire", tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclut pas une relation avec ou sans intérêt relatif à une question, place ou transaction impliquant le Gestionnaire, le dépositaire ou toute autre personne ou entité telle que déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

23.4. Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

## **Art. 24. Indemnisation.**

24.1. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il est impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera jugé sans recours possible responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

24.2. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

## **Art. 25. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.**

25.1. Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbal.

25.2. En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

## **Art. 26. Assemblée générale annuelle des actionnaires – Autres assemblées.**

26.1. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la notice de convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

26.2. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

26.3. Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les notices de convocation.

26.4. Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

## **Art. 27. Notification, Quorum, Notices de convocation, Procurations et Vote.**

27.1. Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

27.2. Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux administrateurs agissant conjointement, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital le requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

27.3. Toutes les actions de la Société étant nominatives, les avis de convocations seront adressés uniquement par lettres recommandées.

27.4. Chaque action donne droit à un vote.

27.5. Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

27.6. Cependant, les décisions de modification des Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

27.7. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des Actionnaires et obligataires.

27.8. Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

27.9. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

27.10. Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

27.11. Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

27.12. Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

27.13. Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs.

**Art. 28. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.**

28.1. Les Actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

28.2. De plus, les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'actions.

28.1. Les dispositions de l'ARTICLE 27 s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

**Art. 29. Réviseur d'entreprises agréé.**

29.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

29.2. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

**Art. 30. Liquidation ou Fusion de compartiments ou Catégories d'actions.**

30.2. Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet). La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

30.3. Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

30.1. De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée conformément à cet ARTICLE 30, qui prendra les décisions à la majorité simple des actionnaires présents et représentés et votants à cette assemblée.

30.4. Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que défini par la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de neuf mois après ladite décision. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

30.5. Les actions rachetées seront annulées.

30.6. Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiments ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

30.2. Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 30.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

30.3. En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'article 30.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

### **Art. 31. Année comptable.**

31.1. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### **Art. 32. Comptes annuels.**

32.4. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

32.5. Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

32.6. Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

### **Art. 33. Affectation des bénéfices.**

33.1. L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Document d'Emission, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer, ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer, des dividendes.

33.2. Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

33.3. Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

33.4. Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieu et heure déterminés par le Conseil d'Administration.

33.5. Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

33.6. Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

33.7. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### **Art. 34. Dépositaire.**

34.1. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

34.2. Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

### **Art. 35. Liquidation.**

35.1. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des Statuts.

35.14. Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'ARTICLE 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

35.15. La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'ARTICLE 5; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

35.2. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

35.3. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

35.4. La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

35.5. Le ou les liquidateur(s) réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

35.6. Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

**Art. 36. Loi applicable.**

36.5. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi de 1915 conformément à l'article 1.2 de ces Statuts.

*Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrite comme suit:

Monsieur Andrzej Flak: ..... trente et une (31) actions  
 Total: ..... trente et une (31) actions

Toutes les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que le montant de trente et un mille Euro (31.000 EUR) est désormais à la disposition de la société dont preuve en a été rapportée au Notaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

*Déclaration et Estimation des frais*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000,

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social de la société a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Les personnes suivantes sont désignées comme administrateurs de la société pour une durée se terminant au jour de la l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016:

- Monsieur Grzegorz SZYMANSKI, indépendant, né le 6 mars 1971 à Varsovie, Pologne et résident à Ul. Borkowska 26 H, 05-077 Warsaw (Warszawa Wesola), Pologne;

- Monsieur Michał KACZMAREK, indépendant, né le 19 juin 1984 à Olsztyn, Pologne, et résident à Ul. Plocka 15C/51, 01-231 Warsaw, Pologne; et

- Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, employé privé, né le 12 novembre 1965 à Bousbecque, France et résident à 1, Grande Sente, Sainte Ruffine, France.

2.- Le siège social de la société est établi à 75 Parc d'activités, L-8308-Capellen, Grand-Duché du Luxembourg;

3.- Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, a été désigné comme réviseur d'entreprise agréé de la société pour une période prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DENIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18940. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011058249/1894.

(110065909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**Génaveh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.466.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011046255/11.

(110051511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.**Génaveh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.466.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011046256/11.

(110051512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.**Harbour Trust and Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.977.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30.03.2011.

Mrs J.C.M. Nijsen / Mr F.H.R. Sonnenschein.

Référence de publication: 2011046259/10.

(110051743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.**FP Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 142.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

*Pour FP IMMO S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011046253/12.

(110051947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.**Horilux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 144.026.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Strassen, le 31/03/2011.

Pour HORILUX, société à responsabilité limitée

J. REUTER

Référence de publication: 2011046260/12.

(110051453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**FP Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 142.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour FP IMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011046254/12.

(110051948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Green Europe Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 160.715.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

Monsieur François GHIGNY, gérant de société, né à Nivelles, Belgique, le 06 mars 1969, demeurant à B-6673 Gouvy, 7, Sterpigny, et

Monsieur Luc SELDER, gérant de société, né à Rocourt, Belgique, le 07 juin 1968, demeurant à B-4180 Fairon, 49, allée du Domaine.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Green Europe Lux s.à.r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services et de consultance dans le domaine du traitement de l'eau et de son analyse, le commerce de tout type de produits, ainsi que l'assemblage, le montage et l'entretien d'appareils et systèmes servant au traitement de l'eau et de tout article et accessoire de la branche.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, accorder des prêts à ses filiales, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, marques, logos, dessins ou modèles, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par 100 parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.100,- Euros.

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi Anti-blanchiment*

Les associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant

une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Souscription*

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur François GHIGNY: .....	80 parts
- Monsieur Luc SELDER: .....	20 parts
- TOTAL .....	100 parts

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

*Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L- 8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur François GHIGNY, gérant de société, né à Nivelles, Belgique, le 06 mars 1969, demeurant à B-6673 Gouvy, 7, Sterpigny.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copie de leurs cartes d'identité.

Signé: F. GHIGNY, L. SELDER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 3 mai 2011. Relation: CAP/2011/1632. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062820/119.

(110070792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Hugo Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour HUGO PROPERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2011046265/12.

(110051955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Intesa Sanpaolo Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.318.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.03.2011.

Intesa Sanpaolo Holding International S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011046266/13.

(110051627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

**Immo-Style S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 87.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011046267/10.

(110051651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**IREEF - Renaissance Haus Munich PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 150.858.

Der Jahresabschluss zum 30. September 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEILHARRIS / Willem Labuschagne  
Manager / Manager

Référence de publication: 2011046268/12.

(110051767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**J. B. W. S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 112, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 31.487.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31/03/2011.

Pour J.B.W. S.A.H.  
J. REUTER

Référence de publication: 2011046269/12.

(110051466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Kalippo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 123.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011046270/13.

(110052057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Kyoto Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 145.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour KYOTO INFRASTRUCTURE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011046271/12.

(110051951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.651.727,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.183.

---

Les comptes annuels audités au 8 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011046272/13.

(110051795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Lussemburgo Gestioni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.820.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LUSSEMBURGO GESTIONI S.A.

Mr Sante JANNONI / Mme Raffaella CRISTINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011046273/13.

(110051871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Limil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.366.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011046280/10.

(110051645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**LOG 2 GO SA Logistic Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.197.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2011046281/12.

(110052027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Minhal France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.766.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2011046283/11.

(110051788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Matrix, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 149.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour MATRIX  
Signature

Référence de publication: 2011046284/12.

(110051950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Meandros Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 93.206.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 mars 2011.

Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2011046285/12.

(110051601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**MM International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 83.155.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour M.M. INTERNATIONAL HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011046286/12.

(110051946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Palace Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 154.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Palace Healthcare S.à r.l.*

Emanuele GRIPPO

Référence de publication: 2011046287/11.

(110051934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Peninsula International (Lux) Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.948.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mars 2011.

Peninsula International (Lux) Limited S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2011046288/15.

(110051867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Augsburg S.à r.l.*

Signature / David CATALA

Référence de publication: 2011046289/11.

(110051931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

---

**Silla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.787.

L'an deux mille onze, le onze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme SILLA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 130.787.

La Société a adopté ses statuts actuels suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, no 1979, du 13 septembre 2007, page 94.957. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Mathis HENGEL, Docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg – 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Adriana FREYERMUTH et Madame Eva-Marie HUG, tous deux maîtres en droit avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président expose:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.-€) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant attesté avoir été dûment convoqués.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) allocution du président de l'assemblée;
- 2) modification et nouvelle fixation de l'adresse du siège social de la société en liquidation;
- 3) résolution de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 4) nomination d'un liquidateur;
- 5) définition des pouvoirs du ou des liquidateurs;
- 6) fixation de la rémunération du ou des liquidateurs;
- 7) démission des administrateurs;

8) tous autres points que des actionnaires représentant, seuls ou en cumul, plus de 10% des droits de vote désirent ajouter à l'ordre du jour conformément à l'article 70 alinéa 4 de la loi sur les sociétés

III. - Que l'actionnariat de la Société propose une dissolution avec mise en liquidation de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé introductif de Monsieur le président, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, par votes séparés et sans abstentions, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire décide de maintenir le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, pendant la durée de sa liquidation.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur unique Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les pouvoirs du liquidateur sont définis pour être ceux prévus aux articles 141 et articles suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide que la rémunération du liquidateur sera déterminée à la clôture de la liquidation, mais que d'ores et déjà un paiement d'acompte de € 2.500.-(deux mille cinq cent euros) lui est attribué.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs Madame Maria SUSCA-RADOGNA et Madame Linda BROSIUS-SASSEL, et celle de Monsieur José DOS SANTOS ainsi que celle du commissaire aux comptes Monsieur Pierre SCHMIT.

Le vote sur leur décharge est reporté à la prochaine assemblée générale annuelle qui est appelée pour approuver les comptes relatifs aux années pendant lesquelles ils étaient encore en fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Hengel, G. Schneider, A. Freyermuth, E-M. Hug, C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2011. LAC/2011/7607. Reçu douze euros (12.-€)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026404/72.

(110031887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.